

SOMMAIRE

Note de présentation Brève et Synthétique du budget Principal 2023 et de ses budgets Annexes

INTRODUCTION

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du code général des Collectivités Territoriales qui prévoit **qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux**. La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le projet de budget 2023 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 9 mars 2023 à l'ensemble du Conseil Municipal et marqué par les éléments suivants :

- Un contexte économique, marqué par une inflation très élevée, en particulier en ce qui concerne les denrées alimentaires, les fluides, l'énergie et le carburant.
- pas d'augmentation des tarifs municipaux, notamment le service de restauration scolaire, afin de ne pas alourdir le budget des ménages confrontés à la crise sociale et énergétique.
- Pas d'augmentation des impôts locaux
- La poursuite des programmes d'investissement
- Les investissements « projets » prioritaires 2023 :
 - Le Groupe scolaire de saint Laurent/Manoire
 - La construction de la cuisine centrale
 - Le Centre de Loisirs d'Atur
 - Réfection partielle de l'école Joliot Curie et lancement des études pour la restructuration totale
 - Lancement des études pour l'hôtel de ville
- La mobilisation des subventions auprès des financeurs chaque fois que possible

En fonctionnement, les services ont travaillé au niveau des Pôles de Direction sur le chapitre 011 « charges à caractère général » :

- regrouper les budgets transverses afin d'identifier les besoins partagés par plusieurs services et mutualiser le cas échéant,
- maîtrise de la masse salariale par une politique vertueuse en matière de gestion des emplois et des compétences,
- recherche systématique des recettes possibles

Il est à préciser que les investissements seront revus au moment des DM. En fonction du contexte, de l'avancée des travaux, de nouveaux crédits pourront être ouverts, afin de porter les projets prévus, sans remettre en cause la santé financière de la Ville.

Enfin, le budget 2023 est aussi le premier budget en M57. Si la M57 apporte assez peu de changements dans la préparation et l'exécution budgétaire, elle modifie la présentation du budget.

I Budget Principal : Les grandes orientations budgétaires pour 2023

Avec les 6 budgets annexes, le montant consolidé du Budget Global 2023 s'élève à 33 968 478.09 €.

- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	18 741 762,46	8 470 035,66	27 211 798,12
Affaires économiques	1 318 431,07	1 273 795,69	2 592 226,76
Centre d'hébergement	18 890,73	2 911,66	21 802,39
Le Palio	642 212,89	864 960,09	1 507 172,98
Lotissement La Fourtie	219 040,98	198 730,37	417 771,35
Lotissement Les Jardins du Sorbier	0	89 600,00	89 600,00
Lotissement Les Terrasses du Suchet III	1 468 315,16	659 791,33	2 128 106,49
Total	22 408 653,29	11 559 824,80	33 968 478,09

* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

1.LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• 1. La section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des éléments suivants :

Les salaires du personnel (012) connaissent quant à elles une augmentation notable en raison de :

- La hausse du point d'indice à l'été 2022 et ses conséquences en année pleine
- Certaines mesures prises par l'Etat visant à revaloriser la rémunération des agents publics.
- La mise en place du RIFSEEP sur une année pleine
- Des hausses successives du SMIC
- Des mesures catégorielles

Les charges à caractère général (011) : entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées : en hausse sous l'effet de la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières. Augmentation des assurances

Les Charges de gestion courante (65) : les subventions versées aux associations et les **Charges financières (66)** : intérêts des emprunts à payer.

Les atténuations de produits (014) ou « reversements de fiscalité », sont principalement constituées des Reversements.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement : aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (70) (cantine, service périscolaire, loyers), au produit des taxes locales (73), aux dotations et participations versées par l'Etat (74), aux produits de gestions courantes (75) excédents budgets annexes et subventions transférables, aux Atténuations de charges (013) : remboursements sur frais de personnel des agents non titulaires (indemnités journalières CPAM)

Vue d'ensemble

Les Dépenses de fonctionnement en €		Les Recettes de fonctionnement en €	
011 Charges à caractère Général	5 029 153,56	002 Résultat de fonctionnement reporté	2 397 839,50
012 Charges de personnel	6 413 360,00	013 Atténuations de charges	18 200,00
014 Atténuations de produits	164 000,00	70 Produit de services du domaine	706 688,00
023 Virement à la section d'investissement	2 077 473,11	73 Impôts et taxes	11 017 328,00
042 Opérations d'ordre transfert de sections	2 338 360,68	74 Dotations et participations	2 589 389,75
65 Charges de gestion courante	2 454 580,73	75 Autres produits de gestion courante	1 623 998,21
66 Charges Financières	258 097,01	76 Produits Financiers	
67 Charges Exceptionnelles	3 000,00	77 Produits exceptionnels	1300 ,00
68 Dotations amortissements sur provisions	3 737,37	042 Opérations d'ordre transfert de sections	387 019,00
TOTAL DES DEPENSES	18 741 762,46	TOTAL DES RECETTES	18 741 762,46

1. La section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets notoires de la ville à moyen ou long terme.

En dépenses d'investissement : apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes d'investissement, on trouve principalement : l'autofinancement, les cessions immobilières, les subventions d'investissement perçues, la taxe d'aménagement et le reversement de TVA (le FCTVA), l'attribution du Grand Périgueux,

	RESERVES FONCIERES	Dépenses	Recettes
	Terrains nus	65 000.00 €	
	Terrains bâtis	490 000.00 €	
	TOTAL	555 000.00 €	

	VIE SPORTIVE/ STADE / AIRES DE JEUX	Dépenses	Recettes
	Complexe sportif agora	85 500.00 €	
	Complexe L Dutard	83 700.00 €	
	Aires de jeux	43 100.00 €	18 399.84 €
	Stade J Dubois	183 000.00 €	
	TOTAL	395 300.00 €	18 399.84 €

	EDUCATION/ENFANCE	DEPENSES	RECETTES
	Groupe scolaire J Curie	116 844.00 €	
	Groupe scolaire Saint Laurent Sur Manoire	200 057.22€	
	Centre de Loisirs	300 000.00 €	300 000.00 €
	TOTAL	616 901.22 €	300 000.00 €

	VIE LOCALE ET PUBLIQUE/ PATRIMOINE COMMUNAL	DEPENSES	RECETTES
	Médiathèque	17 908.63 €	
	Bâtiments communaux	341 030.32 €	81 207.50 €
	Centre technique municipal	189 000.00 €	
	Cuisine Centrale	71 000.00 €	
	Halle de Marchandises Niversac	123 042.83€	
	TOTAL	741 981.78 €	81 207.50 €

	PATRIMOINE HISTORIQUE	DEPENSES	RECETTES
	Eglise de Sainte Marie de Chignac	25 121.33 €	22 013.00 €
	TOTAL	25 121.33 €	22 013.00€

	DEPLACEMENT/ AMENAGEMENTS/ ENVIRONNEMENT /ESPACES PUBLICS	DEPENSES	RECETTES
	Aménagement du Bourg d'Atur	179 974.64 €	
	Traversée de Sainte Marie de Chignac	282 845.04 €	
	Lamoura-Cirque	9 561.60 €	44 100.00 €
	Espaces Verts	282 647.51 €	
	Voies communales	1 984 433.51€	194 664 .12 €
	TOTAL	2 739 462.30€	238 764.12€

ENCOURS DE DETTE

€	2022	2023	2024	2025	2026
Encours de dette au 31/12	14 477 264	13 226 576	11 964 070	10 852 845	9 865 506

II. PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DES BUDGETS ANNEXES

En 2023, les budgets annexes restent principalement marqués par le maintien à niveau et l'amélioration des bâtiments.

Le montant consolidé du Budget annexe 2023 s'élève à 6 756 659.97 €

AFFAIRES ECONOMIQUES : 2 592 226,76€

AFFAIRES ECONOMIQUES		
Fonctionnement		
	Total dépenses	Total recettes
Equilibre de la section	1 318 431,07 €	1 318 431,07 €
Investissement		
	Total dépenses	Total recettes
Equilibre de la section	1 273 795,69 €	1 273 795,69€

Le PALIO : 1 507 172.98 €

LE PALIO		
Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Equilibre de la section	642 212,89 €	642 212,89 €
Investissement		
	Dépenses	Recettes
Equilibre de la section	864 960,09 €	864 960,09 €

LE CENTRE D'HEBERGEMENT : 21 782.39 €

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Equilibre de la section	18 870,73 €	18 870,73 €
Investissement		
	Dépenses	Recettes
Equilibre de la section	2911,66 €	2 911,66 €

LES LOTISSEMENTS : 2 635 477.84 €

Le budget annexe « des lotissements » individualise les dépenses et les recettes effectuées.

LA FOURTIE	Prévision 2023	TOTAL
Investissement	198 730,37 €	198 730,37 €
Fonctionnement	219 040,98 €	219 040,98 €
LE JARDIN DU SORBIER	Prévision 2023	TOTAL
Investissement	89 600.00 €	89 600.00 €
LE SUCHET 3	Prévision 2023	TOTAL
Investissement	659 791,33 €	659 791,33 €
Fonctionnement	1 468 315,16 €	1 468 315,16 €